

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la réunion ordinaire du conseil d'administration de la Table des MRC de l'Estrie tenue le **vendredi 11 octobre 2019** à la MRC du Haut-St-François, 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton.

Sont présentes et présents avec droit de vote :

M. Hugues Grimard Président préfet, MRC des Sources

M. Luc Cayer Vice-président préfet, MRC du Val-Saint-François

Mme Marielle Fecteau préfet, MRC du Granit

M. Robert G. Roy préfet, MRC du Haut Saint-François M. Jacques Demers préfet, MRC de Memphrémagog

M. Vincent Boutin conseiller municipal, Ville de Sherbrooke

M. Pierre Therrien représentant de la MRC des Sources et maire

de la Municipalité de Saint-Adrien maire de la Ville de Sherbrooke

M. Steve Lussier maire de la Ville de Sherbrooke

Mme Vicki-May Hamm représentante de la MRC Memphrémagog et mairesse

de la Ville de Magog

Mme Julie Morin représentante de la MRC du Granit et mairesse de la

Ville de Lac-Mégantic

M. Richard Tanguay représentant de la MRC du Haut-Saint-François et

maire de la Municipalité de Weedon

Mme Sylvie Bureau représentante de la MRC du Val-Saint-François

et mairesse de la Ville de Windsor

Sont également présents sans droit de vote :

Mme Sonia Cloutier directrice générale, MRC du Granit

M. Dominic Provost directeur général, MRC du Haut-Saint-François

Mme Marie-France Delage directrice générale adjointe, relation avec la

communauté, Ville de Sherbrooke

M. Michel Légaré directeur général par intérim, MRC du Val-Saint-

François

M. Guy Jauron directeur général, MRC de Memphrémagog

M. Steve Turgeon directeur régional du MAMH

M. Yves Bourguignon coordonnateur régional de la TME

Absences:

M. Simon Madore préfet, MRC de Coaticook

M. Bernard Marion représentant de la MRC de Coaticook et maire de la

Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton

M. Frédéric Marcotte Secrétaire général directeur général, MRC des Sources

M. Dominick Faucher Trésorier directeur général, MRC de Coaticook



TME 2019-10-11-03 NOM DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT les données probantes et les informations présentées aux membres de la Table, montrant que le nom *Cantons-de-l'Est* possèdent des caractéristiques positives, notamment sur l'aspect de la fierté qu'il génère, et du capital de marque lié à ce nom qui est le plus distinctif en comparaison avec les autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT le fait que ce nom est celui le plus apte à faire rêver les résidents des autres régions à venir s'établir dans notre région, du fait que ce nom est le plus cohérent avec l'histoire de notre région, et du fait que ce nom favorise davantage l'inclusion géographique et sociale ;

CONSIDÉRANT le fait que l'attractivité de la région, le style de vie et les valeurs de la région, notamment telles que vues par les gens d'affaires, ainsi que les évocations du nom sont plus avantagés par le nom *Cantons-de-l'Est*;

CONSIDÉRANT que certains éléments liés à l'économie peuvent référer, pour certaines personnes, plus spontanément au nom *Estrie*, alors que les éléments liés à la communauté, à la vie collective, la qualité de vie, le plein air, l'histoire et la cohabitation linguistique réfèrent plus spontanément au nom *Cantons-de-l'Est*;

CONSIDÉRANT qu'en matière d'attractivité, de promotion, de marketing et de valorisation d'une marque, il est plus facile d'augmenter des attributs plus « froids » comme les questions rationnelles d'économie et d'entrepreneuriat que de générer et de développer durablement des attributs plus « chauds » comme l'émotion, la séduction, l'attirance, la joie de vivre, la culture et le patrimoine ;

CONSIDÉRANT que la région a utilisé simultanément les deux noms *Estrie* et *Cantons-de-l'Est* pendant une certaine période, ce qui a amené une certaine confusion dans l'esprit des personnes qu'on cherche à attirer dans notre région, notamment par l'offensive Vision Attractivité soutenue financièrement et dans ses objectifs par la Table des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, dans cette optique de promotion active de l'attractivité de la région, de promouvoir un positionnement et une image de marque unique (en anglais du marketing, le *USP* ou *Unique Selling Proposition*), pour mieux en promouvoir les caractéristiques auprès des entreprises et des entrepreneur.e.s, des travailleuses et travailleurs, des étudiant.e.s, des touristes et des futur.e.s résident.e.s, et que c'est particulièrement pour ces raisons qu'un choix s'impose;

CONSIDÉRANT en second lieu la possibilité que deux MRC faisant partie de la région touristique des Cantons-de-l'Est – Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska – soient éventuellement incluses aussi dans notre région administrative ;



EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jacques Demers, appuyée par M. Hugues Grimard, IL EST RÉSOLU

De demander au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au gouvernement du Québec, que notre région administrative porte le nom de Cantons-de-l'Est;

D'assurer, par le biais de l'initiative Vision Attractivité et d'autres initiatives de partenaires locaux et régionaux, la promotion et la dynamisation moderne du nom *Cantons-de-l'Est* et des attraits de notre région, en y incluant aussi des éléments de promotion touchant l'économie, l'emploi et le savoir, de façon à compléter la force de notre image de marque et à bien camper le territoire de la région.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Frédéric Marcotte Secrétaire